

Le Burundi devenu "un dépotoir des plastiques non biodégradables"

@rib News, 12/02/2013 â€“ Source XinhuaLe Burundi reste le seul pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) qui ne dispose pas encore d'une réglementation des objets en plastiques non biodégradables, a déclaré mardi à Bujumbura M. Constantin Nayise, spécialiste chimiste au ministère burundais ayant en charge l'environnement, au cours d'une séance de plaidoyer sur la mise en place de cette réglementation au Burundi. Le Burundi devrait mettre en place une loi interdisant toute importation, production, et commercialisation des sacs et sachets en plastiques fins (non biodégradables) à cause de la gravité des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, estime M. Nayise, affirmant qu'un projet de loi y relatif va être bientôt analysé au Conseil des ministres.

Selon M. Nayise, le Burundi est devenu un dépotoir des ces plastiques fabriqués à base du pétrole. D'après ce chimiste, les plastiques qui occupent au Burundi 11% du volume total des immondices ont des incidences négatives sur la santé humaine et animale. Une fois brûlés, ces déchets provoquent des dioxines, un gaz à effet de serre, cancérigène, qui provoque aussi des perturbations au niveau du foie et du poumon. Il existe aussi des plastiques qui causent des impacts négatifs au niveau de la reproduction. La plupart des gens ramassent des objets en plastiques dans les immondices pour les revendre déjà contaminés par certains agents pathogènes. Ces déchets en plastiques non biodégradables causent également la mort des animaux une fois avalés, a indiqué M. Nayise. De plus, beaucoup de crimes sont opérés à base de sachets en plastique au Burundi. Il évoque notamment la torture, l'emballage des enfants des grossesses non désirées, jetés dans la nature, l'emballage des déchets humains dans des localités dont l'état sanitaire est précaire finissent dans les rivières, les canalisations et lacs. Par ailleurs, ces produits polluent dangereusement et durablement la nature. Il faut environ une seconde pour fabriquer un plastique, 20 minutes d'utilisation en moyenne mais il faut entre 400 ans à 1200 ans pour se dégrader naturellement, note-t-il. De plus, ajoute-t-il, les scientifiques montrent que les déchets en plastiques enfouis dans le sol provoquent l'infertilité de la terre. M. Nayisi indique aussi que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a lancé une campagne pour limiter la production et promouvoir le recyclage des plastiques. «Il est impératif que l'Etat burundais fasse siennes les recommandations de l'atelier sur l'harmonisation de la réglementation des plastiques au sein de la CAE tenu à Arusha (Tanzanie) en 2008», conclut-il.